ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2016-Convention réalisation	PCDR classique + A21L ~~PDR 2000-2006~~ ~~Phasing out objectif 1 2000-2006~~ ~~PwDR 2007-2013~~[1] ~~PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4~~	CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE VILLAGE ET AMENAGEMENT DE SES ABORDS A BONNERUE	**757.455,99 €**	**03-09-2018**

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	**Oui**	**~~Non~~**
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		**Oui**	**~~Non~~**
Si le patrimoine est loué[2] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)	Sans objet car pas de cession de droits immobiliers		
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Location de la salle	Montant annuel	4.000 €
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

[1] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises
[2] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Consommation chauffage	Montant annuel	2.000 €
	Consommation électricité	Montant annuel	3.700 €
	Consommation eau	Montant annuel	150 €
Bénéfices[3] = recettes moins charges		Montant annuel	- 1.850€
Réaffectation des bénéfices	Pas de bénéfices à réaffecter		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
	Boucles de Bastogne - buvette
	Grand feu, jogging, barbecue, fête des voisins, kermesse annuelle
	Souper Saint-Eloy, Saint-Nicolas des enfants et 3x20
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion…)	

[3] *En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.*

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2016 – Convention faisabilité	PCDR classique + A21L ~~PDR 2000-2006~~ ~~Phasing out objectif 1 2000-2006~~ ~~PwDR 2007-2013~~[4] ~~PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4~~	**Acquisition et aménagement du bâtiment de la Justice de Paix**	**2.782.217,51 €**	**20-07-2023**

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	**Oui**	**~~Non~~**
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		**Oui**	**~~Non~~**
Si le patrimoine est loué[5] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)	Sans objet car pas de cession de droits immobiliers		
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Location de la salle en 2024	Montant annuel	8.180 €
	Location appartements	Montant annuel	12.984 €
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Assurances diverses (incendie)	Montant annuel	4.000 €
	Fourniture d'électricité	Montant annuel	11.023 €

[4] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

[5] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

	Fourniture Gasoil	Montant annuel	1.595 €
	Fourniture eau	Montant annuel	1.140 €
	Téléphone	Montant annuel	738 €
Bénéfices[6] = recettes moins charges		Montant annuel	2.668 €
Réaffectation des bénéfices	Finances communales		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [7]	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Logements- tremplin. Le règlement d'attribution a été révisé par le Conseil du 27/02/2024 (en vue des futures locations).
	Location de la salle polyvalente avec cuisine professionnelle pour les citoyens, ASBL, Associations,…
	Location de salles pour le Théâtre du Sursaut + service culturel
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion…)	

[6] *En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.*

[7] *A titre d'exemple*

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, …

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, …

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

<table>
<tr><td>Année de l'installation de la CLDR</td><td>Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur</td><td>Dernière date de la modification de composition de la CLDR[8]</td><td>Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur[9]</td></tr>
<tr><td>2011</td><td>2011</td><td>20/12/22</td><td>26/4/22</td></tr>
<tr><td colspan="4"></td></tr>
<tr><td rowspan="4">Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée[10]</td><td>20/2/24 - CLDR</td><td rowspan="4">Nombre de présents</td><td>13</td></tr>
<tr><td>21/5/24 – GT nature</td><td>14</td></tr>
<tr><td>18/11/24 – GT potager</td><td>8</td></tr>
<tr><td>25/11/24 - CLDR</td><td>15</td></tr>
<tr><td colspan="4">Réflexion sur l'opération de développement rural</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="3">Le PCDR de Houffalize étant arrivé en fin de validité le 20/03/24, la Commune a introduit sa dernière demande de convention pour construire une maison de village à Tavigny (pour la session d'analyse d'octobre 2023) mais n'a pas reçu de réponse de la part de la Ministre de tutelle. En 2024, Houffalize a également sollicité la Ministre du Développement rural pour relancer une nouvelle ODR dès que possible.
En attendant, courant 2024, la CLDR s'est réunie 2 fois (vu les élections communales d'octobre). Une fois en début d'année où la Commission a approuvé l'avant-projet de rénovation de la maison du PNDO (interCLDR avec Tenneville vu le projet transcommunal), et une 2e fois en fin d'année pour évaluer le PCDR, ses objectifs et projets (bilan plus que satisfaisant). Côté projet justement, le chantier de la maison de village à Sommerain avance bien et devrait se terminer en 2025.
En parallèle, un groupe de travail (ouvert à toute la population) s'est réuni autour de la nature et des projets à réaliser dans le cadre du subside « BiodiverCité » tandis que les jardiniers et le comité de pilotage du potager collectif de Sertomont se sont vus fin 2024 pour dresser le bilan de l'année au potager et envisager les actions pour 2025.</td></tr>
<tr><td colspan="4">Propositions de projets à entreprendre</td></tr>
<tr><td>Numéro fiche-projet</td><td colspan="3">Pas de nouvelle fiche-projet vu la fin de validité du PCDR.</td></tr>
<tr><td>Intitulé du projet</td><td colspan="3">/</td></tr>
<tr><td>Priorité du projet</td><td colspan="3"></td></tr>
<tr><td>Calendrier d'exécution</td><td colspan="3"></td></tr>
</table>

[8] Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

[9] Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

[10] Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.